



SYNDICAT DE L'ENCADREMENT CGC DE L'INERIS

LE 18 OCTOBRE 2005, VOUS ALLEZ ÉLIRE LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ D'ENTREPRISE ET LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

MAIS AU FAIT, À QUOI ÇA SERT ?

Le Comité d'Entreprise : CE

Mis en place par élection pour deux ans, il a pour objet d'assurer une expression collective de **tous** les salariés. Le CE représente leurs intérêts dans les décisions relatives à:

- la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise,
- l'organisation du travail
- la formation professionnelle et les techniques de travail.

Il assure ou contrôle la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés ou de leur famille

Le délégué du personnel : DP

Salarié élu par ses collègues pour deux ans, il veille à l'application de l'ensemble des droits des salariés en vigueur dans l'entreprise. Il a pour mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations (individuelles ou collectives) relatives aux salaires, à

l'application du Code du travail et des autres lois et règlements relatifs à la protection sociale ainsi qu'aux conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise. Il a le pouvoir de saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des prescriptions législatives et réglementaires dont elle est chargée d'assurer le contrôle.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : CHSCT

Les membres de la délégation du personnel au CHSCT sont désignés par un collège constitué par les membres élus du CE et les DP.

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé (physique et mentale) et de la sécurité des salariés de l'établissement et de ceux des entreprises extérieures intervenant dans l'établissement. Il a également pour mission de veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières.

Ces instances représentent l'ensemble du personnel de l'INERIS.

SITUATION ACTUELLE

Nous déplorons le forfait de la CFDT pour les élections du CE.

Sans renier ses convictions, la CFE-CGC a toujours œuvré pour l'union syndicale lorsqu'elle était possible : cela s'est traduit par des votes à l'unanimité en CE et des signatures d'accords d'entreprise avec d'autres syndicats.

Quelque soit le résultat final des élections, nous continuerons à assurer notre part de responsabilité.

Nous remercions les collègues qui ont bien voulu nous rejoindre pour travailler avec nous.

NOS ACTIONS MARQUANTES

- ✎ Participation très active dans la signature de l'accord d'intéressement,
- ✎ Intervention auprès de l'Inspecteur du Travail pour faire respecter l'attribution des jours RTT comme prévu dans l'accord d'entreprise,

- ✎ Intervention auprès de la Direction pour faire appliquer la Convention Collective dans l'attribution des jours de congés supplémentaires après 59 ans et l'année de départ en retraite,

Le + syndical

- ⇒ Assistance aux salariés qui en ont exprimé le souhait, indépendamment de leur sympathie syndicale ou statut,
- ⇒ Analyse des réorganisations opérées afin de défendre les salariés concernés,
- ⇒ Clarification et élargissement de l'aide au logement
- ⇒ Animation des Commissions Emploi - Formation, Logement et Economique,
- ⇒ Optimisation du rôle des membres représentants du personnel au sein du CHSCT,
- ⇒ Développement d'actions conjointes avec le médecin du travail pour protéger la santé physique et morale des salariés,
- ⇒ Intervention auprès de la Direction pour clarifier les rôles de la hiérarchie en matière de sécurité (formation spécifique des Responsables d'Unité),
- ⇒ Intervention auprès de la Direction pour l'emploi des personnes handicapées,
- ⇒ Défense des salariés subissant des pressions morales,
- ⇒ Intervention auprès de la Direction pour une meilleure prise en compte des risques de maladies professionnelles,
- ⇒ Intervention auprès de la Direction pour que la réglementation du travail soit appliquée aux missions extérieures des salariés,
- ⇒ Obtention d'un consensus pour la mise en place des chèques vacances,

Si vous souhaitez une continuité de nos actions pour vous défendre

LE 18 OCTOBRE 2005

NI VOTE BLANC

NI VOTE NUL

NI ABSTENTION

VOTEZ



	Comité d'Entreprise		Délégués du Personnel	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
1^{er} collègue Employés Techniciens Agents de maîtrise	Jean-Louis VAILLANT	Danièle GUILLARD	Danièle GUILLARD	Jean-Louis VAILLANT
	Danièle GUILLARD	Jean-Louis VAILLANT	Jean-Louis VAILLANT	Danièle GUILLARD
2^{ème} collègue Ingénieurs et Cadres	Marc KAZMIERCZAK	Marie-Pierre STRUB	Mohamed BOUDALAA	Dominique GUIONNET
	Roland DUJARDIN	Pierre ROUX	Pierre ROUX	Marc KAZMIERCZAK
	Sylvie TISSOT	Mohamed BOUDALAA	Roland DUJARDIN	Pierre ROUX
	Marie-Pierre STRUB	Dominique GUIONNET	Marie-Pierre STRUB	Mohamed BOUDALAA

Le  syndical